Pierre Astié
Dominique Breillat
Céline Lageot*

Repères étrangers

(1er juillet – 30 septembre 2015)

Afghanistan

Juillet-septembre 2015. **Guerre civile**. On apprend le 23 juillet que le chef des talibans, le mollah Omar, serait décédé dans un hôpital de Karachi en 2013. Le 31 juillet est nommé un successeur. Il s'agit de son bras droit, le mollah Akhtar Mansour, environ 55 ans, issu de la région de Kandahar, ministre de l'Aviation de l'Émirat islamique d'Afghanistan de 1996 à 2001. La famille du mollah Omar refuse de faire allégeance : le fils du mollah Omar, Yacoub, était candidat à la succession de son père. Les dissensions apparaissent avec la démission de Tayeb Agha, chef du bureau politique des talibans. Dans sa lettre de démission, il évoque les querelles entourant la nomination du mollah Mansour et reproche au mouvement d'avoir entretenu le mythe du mollah Omar en lui attribuant des déclarations alors qu'il était mort depuis avril 2013.

Derrière ces divisions se trouvent les liens avec le Pakistan. Le courant mené par le mollah Mansour est proche des services de renseignement militaire pakistanais. À ce courant s'oppose « une partie de la *choura* de Quetta », ville du sud-ouest du Pakistan où s'était réfugié le haut commandement taliban en 2001.

Le 5 août, près de deux cents commandants talibans se réunissent pour trouver une solution aux rivalités entre le mollah Mansour et le mollah Abdul Manan, frère du mollah Omar, et le fils de ce dernier. Faute d'accord, une « *choura* unitaire » composée de dix-sept membres est créée, les protagonistes s'engageant à accepter la décision finale « quelle qu'elle soit ». Un médiateur est désigné en la personne de Sami ul-Haq, chef spirituel de la madrasa Al-Haqqania, la « mère des institutions islamiques » du pays, située près de Peshawar au Pakistan.

Allemagne

Juillet 2015. **Politique familiale. Cour constitutionnelle.** La Cour constitutionnelle déclare inconstitutionnelle la prime mensuelle de 150 euros versée

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

aux familles qui élèvent leur enfant chez eux, mesure imposée par la CSU bavaroise à la Chancelière. Cette « prime aux fourneaux » concerne quatre cent cinquante-cinq mille enfants.

15 juillet 2015. **Crimes contre l'humanité**. Ancien comptable d'Auschwitz, Oskar Gröning, 94 ans, est condamné le 15 juillet à quatre ans de prison pour « complicité » dans le meurtre de trois cent mille juifs par le tribunal de Lunebourg. Ce devrait être le dernier procès nazi. Le parquet avait requis trois ans le 7 juillet. Rappelons qu'un million cent mille personnes dont un million de juifs ont péri à Auschwitz-Birkenau.

Australie

15 septembre 2015. **Premier ministre**. Suite à un vote surprise sur la direction du parti libéral, Anthony John Abbott, dit Tony Abbott, 57 ans, devenu de plus en plus impopulaire, est battu par 54 voix contre 44 par Malcolm Turnbull, 60 ans, ancien avocat et banquier, multimillionnaire, ministre des Communications, plus ouvert sur les questions environnementales et climatiques, qui devient Premier ministre le 15 septembre. Il est le cinquième Premier ministre en huit ans. Les coups de théâtre font partie, à n'en pas douter, du mode de fonctionnement politique australien. Déjà, en février 2015, Tony Abbott avait été chahuté, notamment à la suite de prises de position très contestées : il promettait par exemple d'affronter physiquement le président Poutine ou remettait en cause la véracité scientifique du changement climatique. Surtout, il avait échoué à maintenir le niveau économique de l'Australie. S'il n'avait pas cédé sa place à son ex-ministre, les travaillistes en auraient profité aux prochaines élections législatives, envisagées au plus tard en 2017. Son successeur, qui a dirigé le Parti libéral en 2008-2009, est plus modéré, moins conservateur et a souvent pris ses distances avec les décisions de Tony Abbott, sur l'environnement notamment ou le mariage homosexuel. Son nouveau gouvernement reflète ces inflexions.

Autriche

25 septembre 2015. **Migrants**. Le 25 septembre, l'Autriche adopte une réforme constitutionnelle autorisant l'État à imposer aux communes l'accueil de migrants, pouvant atteindre 1,5 % de leur population. Les partis de la coalition (SPÖ et ÖVP) ainsi que les Verts ont approuvé la réforme qui exigeait la majorité des deux tiers.

Bolivie

25 septembre 2015. CIJ**. Chili**. La Cour internationale de justice se reconnaît compétente pour examiner le conflit territorial soumis par la Bolivie, qui réclame un accès à l'océan Pacifique perdu au XIXe siècle.

Brésil

Juillet-septembre 2015. **Corruption. Anciens présidents. Présidente**. Le 16 juillet, le président de la Chambre des députés, Eduardo Cunha, Parti du mouvement démocratique brésilien, centriste, soutien majeur de la coalition au pouvoir, est soupçonné d'avoir exigé 5 millions de dollars de pots-de-vin. On apprend en même temps que le parquet fédéral ouvre une enquête sur l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva pour trafic d'influence. Il est accusé d'avoir intercédé auprès de dirigeants étrangers

en faveur du groupe majeur brésilien de construction d'Amérique latine, le groupe Odebrecht, dont le président, Marcelo Odebrecht, a été arrêté en juin dans le cadre de l'affaire Petrobras.

Le 20 août, le parquet réclame la mise en examen d'Eduardo Cunha et du sénateur et ancien président Fernando Collor de Mello, destitué en 1992 pour corruption.

Le 21 septembre, João Vaccari Neto, trésorier du Parti des travailleurs, proche de la présidente Rousseff, est la première personnalité politique condamnée dans le cadre du scandale Petrobras. Il est condamné à quinze ans de prison.

Colombie

Juillet-septembre 2015. FARC. Le 12 juillet, le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie annoncent un accord sur la « désescalade » du conflit prévoyant une réduction des opérations de l'armée.

Le 19 juillet, les FARC ordonnent à leurs unités de « cesser toute action de caractère offensif » et libèrent un militaire colombien.

Le 25 juillet, en réponse au geste des FARC, le président Juan Manuel Santos ordonne la fin des bombardements aériens.

En cinquante ans, le conflit a fait deux cent vingt mille morts et provoqué le déplacement de six millions de personnes.

Le 23 septembre, le président Santos signe avec les FARC représentées par Timoleón Jiménez, dit Timochenko, un accord fixant le sort que la justice colombienne réservera aux guérilleros. Un tribunal *ad hoc* sera créé. Des peines de cinq à huit ans maximum sont prévues pour ceux qui reconnaissent leurs torts. Ceux qui s'y refuseront ou passeront tardivement aux aveux risqueront jusqu'à vingt ans de prison. Les cas les plus graves de crimes contre l'humanité ne pourront faire l'objet d'une loi d'amnistie.

La date butoir du 23 mars 2016 est fixée pour un accord final.

Cuba

1er juillet, 14 août 2015. **États-Unis**. Le 1er juillet, Barack Obama annonce le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, suspendues depuis cinquante-quatre ans par le président Eisenhower. Les deux pays rouvrent leurs ambassades le 20 juillet. La reprise des relations économiques est plus difficile car la levée de l'embargo instauré en 1961 ne peut être décidée que par le Congrès, aux mains des républicains.

Le secrétaire d'État américain, John Kerry, vient à Cuba le 14 août et le drapeau américain est hissé devant l'ambassade des États-Unis. John Kerry affirme que « le peuple de Cuba serait mieux servi par une véritable démocratie dans laquelle les gens sont libres de choisir leurs dirigeants ».

Émirats arabes unis

Juillet 2015. **Discrimination. Liberté religieuse**. Une nouvelle législation est adoptée qui punit toute discrimination fondée sur « la religion, la caste, le credo, la doctrine, la race, la couleur ou l'origine ethnique ». Elle punit ceux qui sèment « la haine religieuse ».

Espagne

2 juillet 2015. **Baléares**. Le 2 juillet, Francina Armengol (PSIB-PSOE) prend ses fonctions de présidente du gouvernement des Baléares.

Juillet 2015. **Madrid**. À la demande de Podemos, la nouvelle maire de Madrid,

Manuela Carmena, envisage de débaptiser une place de Madrid dénommée Margaret-Thatcher.

27 septembre 2015. **Catalogne**. Convergence démocratique de Catalogne (CDC), droite nationaliste, et la Gauche républicaine indépendantiste (ERC), font liste commune pour les élections régionales. L'indépendance de la Catalogne est l'enjeu de ces élections.

Le 27 septembre, les partisans de l'indépendance sont majoritaires en sièges mais pas en voix (recueillant 47,8 % contre 52,2 % aux antisécessions), ce qui laisse la question de la séparation très ouverte. La coalition Junts pel Sí (Ensemble pour le oui) obtient 39,7 % des voix et 62 des 135 sièges, devant Ciutadans (Citoyens) avec 18 % et 25 sièges, le Parti des socialistes de Catalogne avec 12,8 % et 16 sièges, Catalogne Oui nous pouvons avec 9 % et 11 élus, le Parti populaire avec 8,5 % et 11 élus, et Candidature Unité populaire (CUP) (indépendantiste d'extrême gauche, anticapitaliste, europhobe) avec 8,2 % et 10 élus. La participation a été de 77,4 %.

La majorité pour Junts pel Sí dépendra de CUP.

Deux jours après le scrutin, le président de Catalogne, Artur Mas, est convoqué par la justice aux fins d'inculpation pour « désobéissance civile » en raison de l'organisation du référendum de 2014.

États-Unis

Juillet-septembre 2015. **Racisme. Sud.** Le 9 juillet, la Chambre des représentants de Caroline du Sud vote en faveur du retrait du drapeau confédéré flottant devant le Capitole par 94 voix contre 20. Le Sénat avait déjà donné son accord et la gouverneure y est favorable.

23 juillet et 24 septembre 2015. **Peine de mort. Pape**. Les évêques américains réaffirment leur opposition à la peine de mort, dans une déclaration publiée sur leur site.

Intervenant devant le Congrès le 24 septembre, le pape François déclare qu'il espère voir « l'abolition globale de la peine de mort », affirmant sa conviction que « toute vie est sacrée, toute personne humaine est dotée d'une dignité inaliénable et la société ne peut que bénéficier de la réhabilitation de ceux qui ont été convaincus de crimes ».

L'appel du pape François ne semble pas avoir été entendu puisque la Géorgie exécute le 30 septembre Kelly Gissendaner, détenue qui avait commencé un travail de réinsertion et avait été condamnée à mort en 1997 pour son rôle dans l'assassinat de son mari. Cet engagement du Pape n'a pas fait l'unanimité chez les membres du Congrès.

Le 30 septembre, l'exécution d'un condamné de l'Oklahoma est suspendue à la dernière minute en raison de doutes sur un produit utilisé dans le cocktail létal quelques mois après une injection ratée en 2014. L'administration dispose de trente-sept jours pour décider.

9 septembre 2015. **Euthanasie**. La Chambre des représentants de Californie adopte une loi autorisant l'euthanasie, et c'est le cinquième État américain à la permettre après l'Oregon, l'État de Washington, le Montana et le Vermont.

13 septembre 2015. **Science politique. France**. L'un des politistes franco-américains les plus connus, Stanley Hoffmann, décède à 86 ans à Cambridge, dans le Massachusetts. Enseignant à Harvard, il était spécialiste des relations internationales et de la politique étrangère, et notamment l'un des meilleurs de la

politique française. Né à Vienne, il avait passé son enfance en France, étudié à Sciences Po Paris et à la Faculté de droit de Paris dont il est docteur, puis émigré en 1955 aux États-Unis. Il avait créé à Harvard, en 1969, le Centre des études européennes.

Grande-Bretagne

17 juillet 2015. **Syrie. Parlement**. Le ministère de la Défense doit révéler qu'une trentaine de militaires britanniques participent à des frappes de la coalition contre Daech en Syrie sans autorisation du Parlement. Or, le 30 août 2013, le Parlement avait refusé la demande du gouvernement d'une participation à des frappes sur le pays, visant à cette époque à dissuader le régime syrien d'utiliser des armes chimiques. Une avocate de Reprieve, association de défense des droits de l'homme, a obligé le gouvernement à ces révélations en vertu de la loi sur la liberté de l'information.

14 août au 10, 29 septembre 2015. **Parti travailliste**. Le vote pour la primaire au Parti travailliste s'ouvre le 14 août. Le député d'Islington Jeremy Corbyn, 66 ans, antimonarchiste, dans la lignée de Ken Livingstone, dit « Ken le Rouge », socialiste et écologiste, au style de vie dépouillé, qui fut très hostile à Tony Blair, domine la primaire. Dans les sondages, il est largement en tête devant Andy Murray Burnham, 45 ans, proche d'Ed Miliband, Yvette Cooper, 46 ans, modérée, et Liz Kendall, 44 ans, centriste blairiste. Jeremy Corbyn l'emporte avec 59,5 % des voix des 422 000 adhérents et sympathisants, en ayant su séduire la base du parti et les syndicats avec un programme à gauche.

Jeremy Corbyn suscite la polémique en ne chantant pas le « God Save the Queen » le 15 septembre lors d'une cérémonie à la cathédrale Saint-Paul. Il n'a jamais fait mystère de ses sentiments antimonarchistes.

Jeremy Corbyn prononce son premier discours au congrès du Parti travailliste à Brighton le 29 septembre et appelle à une « politique plus douce ». Il est désavoué par son parti sur la question des frappes en Syrie, auxquelles il est opposé ; le programme nucléaire britannique divise également le parti, suscitant notamment les critiques du *shadow cabinet*.

Septembre 2015. **Union européenne. Référendum**. La commission électorale a jugé trop compliquée la formulation de la question proposée par David Cameron qui était : « Le Royaume-Uni doit-il rester membre de l'Union européenne ? » Avec deux options de réponses : « oui » ou « non ». La commission propose : « Le Royaume-Uni doit-il rester un membre de l'Union européenne ou quitter l'Union européenne ? » Il faudra cocher l'une des deux options : « Rester (*remain*) un membre de l'Union européenne » ou « Quitter (*leave*) l'Union européenne » Est-ce vraiment plus compréhensible ?

Le 7 septembre, la Chambre des communes adopte la législation sur la tenue du référendum par 316 voix contre 53. Mais David Cameron subit un revers de la part de 37 conservateurs eurosceptiques. Partisan du maintien, il souhaitait tempérer les règles habituelles dites « *purdah* » qui interdisent aux ministres de faire une annonce pouvant modifier les règles du scrutin dans les vingt-huit derniers jours de la campagne.

Pour la première fois, un sondage publié le 6 septembre par *The Mail on Sunday* indique la possibilité d'un vote en faveur d'une sortie de l'Union.

Les petites et moyennes entreprises britanniques et les syndicats sont divisés sur la question.

Grèce

Juillet-septembre 2015. **Crise financière. Union européenne**. Le 1er juillet, l'Eurogroupe rejette les demandes grecques d'extension du programme européen d'aide financière, en raison notamment de la position grecque sur le référendum. Le même jour, la Banque centrale européenne annonce qu'elle maintient inchangé le plafond des liquidités d'urgence allouées aux banques grecques.

Le 5 juillet, les Grecs se prononcent par référendum sur les propositions des créanciers de la Grèce. Ils doivent répondre à la question suivante : « Approuvez-vous le plan proposé par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international lors de l'Eurogroupe du 25 juin ? » Pour que le résultat soit valide, le taux de participation devra être d'au moins 40 %. Le vote est obligatoire… mais il n'y a aucune sanction appliquée en cas d'abstention.

Le gouvernement prône le non, ce qui est inhabituel pour un référendum, mais le non est très valorisé dans la culture de la Grèce. L'une des deux fêtes nationales, le 28 octobre, commémorant le refus des autorités grecques de l'ultimatum italien en 1940 est dite « le jour du non ».

La Grèce vote non (*oxi*) à 61,31 %, la participation étant de 62,5 %. Toutes les régions ont voté non.

Référendum en Grèce

Inscrits	9 858 508	
Votants	6 161 140	(62,50 %)
Blancs et nuls :	357 153	
Suffrages exprimés :	5 803 987	
NON	3 558 450	(61,31 %)
OUI	2 245 537	(38,69 %)

Le 6 juillet, suite aux résultats du référendum, Yanís Varoufákis, ministre des Finances, démissionne afin de faciliter les négociations. Il est remplacé par Euclide Tsakalotos, ministre adjoint chargé des relations économiques internationales, 55 ans, diplômé d'Oxford. Il semble qu'il était favorable à la dernière proposition d'aide de la Commission européenne et à l'abandon du référendum. Par ailleurs, l'ancien Premier ministre grec et leader du principal parti d'opposition Nouvelle Démocratie, Antónis Samarás annonce sa démission.

Le 7 juillet a lieu un sommet extraordinaire de la zone euro après une réunion des ministres des Finances de la zone. Le 8 juillet, un débat sans vote à lieu en France à l'Assemblée nationale.

Le 8 juillet, Aléxis Tsípras vient devant le Parlement européen à la demande du député libéral Guy Verhofstadt. Il tient un discours pro-européen, reconnaissant les fautes de la Grèce avec ses « décennies » de clientélisme et de corruption, plaidant pour « une solution » à la crise de la dette et évitant d'accuser ceux qui ne veulent pas payer pour Athènes.

Le 13 juillet, après dix-sept heures de négociations préparées par l'Eurogroupe les 11 et 12 juillet, les dix-neuf États de la zone euro, qui ont discuté toute la nuit, parviennent à un accord sur la Grèce.

L'accord a été « laborieux », selon Jean-Claude Juncker. Il évite le « Grexit », même temporaire, que voulait Wolfgang Schäuble. L'accord met en place un nouveau programme d'aide pour la Grèce de 86 milliards d'euros sur trois ans. L'accord devra être approuvé par certains parlements nationaux. Il impose à la Grèce quatre mesures très fortes, à faire adopter avant le 15 juillet : réforme de la TVA ; mesures pour la « viabilité » du système des retraites ; garantie de l'indépendance de l'organisme des statistiques

grec ; mécanisme de réduction automatique des dépenses en cas de dérapage par rapport aux objectifs d'excédents. Le Parlement grec devra adopter avant le 22 juillet un code de procédure civile. Ensuite, le système des retraites devra être réformé, comme le marché intérieur, et des privatisations devront intervenir. Un fonds chargé de privatiser les actifs pour générer 50 milliards d'euros, basé en Grèce mais sous « supervision » des autorités européennes, sera institué. L'accord n'affecte pas les armateurs ni la richissime Église orthodoxe. Les dix-neuf États membres se sont montrés très divisés, entre ceux envisageant le « Grexit » (Finlande, Allemagne, Slovaquie), ceux qui pourraient l'accepter (Estonie, Lettonie, Lituanie, Autriche, Slovénie, Pays-Bas, Malte), ceux qui sont sévères mais favorables au compromis (Espagne, Portugal, Irlande), ceux favorables à un compromis accommodant (Belgique, Luxembourg) et ceux refusant le Grexit (France, Italie, Chypre).

En France, la classe politique affirme son soutien au président Hollande, dont le rôle de médiateur a sans doute été décisif. Le plan entre la Grèce et l'Union européenne est approuvé par les députés par 412 voix contre 69 et 49 abstentions. Au Sénat, 260 voix approuvent contre 23. En Allemagne, le 17 juillet, le Bundestag approuve par 439 voix contre 119 et 40 abstentions, après un discours de soutien d'Angela Merkel.

Le 15 juillet, Aléxis Tsípras doit défendre devant le Parlement grec un accord qu'il critique… Le 16 juillet, il est approuvé par 229 voix contre 64 et 6 abstentions. Il y a 32 frondeurs à Syriza. Le vote n'est acquis que grâce aux voix des conservateurs de Nouvelle Démocratie et des socialistes du Pasok. L'ancien ministre des finances Yanís Varoufákis a comparé l'accord de Bruxelles au traité de Versailles.

Le 22 juillet, le Parlement grec se prononce sur le deuxième paquet de réformes portant sur la réforme de la justice et du système bancaire par 230 voix sur 298 votants. Trente-six députés de Syriza ont fait défection, mais Yanís Varoufákis est passé du camp du non au camp du oui.

Le 20 août, Aléxis Tsípras, n'ayant plus de majorité depuis la défection de certains députés Syriza, annonce des élections législatives pour le 20 septembre et présente la démission de son gouvernement. Le 21 août, le Président grec demande à Evángelos Meïmarákis, 61 ans, président de Nouvelle Démocratie, droite, de former un gouvernement. Il échoue et renonce le 24 août. Le 27 août, le Président nomme la présidente de la Cour suprême, Vassilikí Thánou-Christophílou, 64 ans, indépendante, Premier ministre provisoire chargée d'assumer les affaires courantes. George Chouliarakis est ministre des Finances. Professeur à l'université de Manchester, il est proche de l'ancien vice-Premier ministre Yánnis Dragasákis, représentant de l'aile pragmatique de Syriza ; il a été le chef des négociateurs avec la « troïka » et a un profil mieux accepté à Bruxelles.

Le 21 août, vingt-cinq députés du parti Syriza créent un nouveau mouvement, Unité populaire, mené par l'ancien ministre de l'Énergie, Panayótis Lafazánis, écarté du gouvernement le 17 juillet. La majorité parlementaire est désormais réduite à 119 députés sur les 300 de la Vouli.

20 septembre 2015. **Élections législatives**. Aléxis Tsípras remporte son troisième scrutin.

Les frondeurs de la gauche radicale Syriza en désaccord avec Aléxis Tsípras, dont Zoé Konstantopoulou, présidente de la Vouli, formulent de virulentes critiques contre le leader du parti. Nouvelle Démocratie menée par Evángelos Meïmarákis est

Élections législatives en Grèce

Inscrits	9 840 525	
Votants	5 566 295	(56,6 %)
Blancs et nuls	134 445	
Suffrages exprimés	5 431 850	

Partis	*voix*	*%*	*sièges*
Coalition de la gauche radicale (Syriza)	1 925 904	35,5 (– 0,8)	145 (– 4)
Nouvelle Démocratie (ND)	1 526 205	28,1 (+ 0,3)	75 (– 1)
Aube dorée (XA) (extrême droite)	379 581	7,0 (+ 0,7)	18 (+ 1)
Coalition démocratique (Pasok-Dimar) (socialistes)	341 390	6,3 (+1,6)	17 (+ 4)
Parti communiste de Grèce (KKE)	301 632	5,6 (+ 0,1)	15 (=)
La Rivière (To Potámi)	222 166	4,1 (– 1,9)	11 (– 6)
Grecs indépendants (Anel)	200 423	3,7 (– 1,1)	10 (– 3)
Union des centristes (EK)	186 457	3,4 (+ 1,6)	9 (+ 9)
Unité populaire (dissidents de Syriza) (LAE)	155 242	2,9 (+ 2,9)	
Coopération anticapitaliste de gauche pour le renversement (Antarsya-EEK)	46 096	0,8 (+ 0,8)	
Front unitaire populaire (EPAM)	41 631	0,8 (+ 0,8)	
Communauté (Kinonia)	35 334	0,6 (+ 0,6)	
Recréer la Grèce	28 936	0,5 (+ 0,5)	
Démocrates (Grèce)-Kinonia Axion -Parti pirate	15 257	0,3 (+ 0,3)	
Parti communiste marxiste-léniniste de Grèce	8 944	0,2 (+ 0,03)	
Union patriotique	6 253	0,1 (+ 0,1)	
Libération démocratique du peuple grec (El.La.DA)	4 425	0,1 (=)	
Organisation communiste internationaliste de Grèce (OKDE)	2 372	0,04 (+ 0,01)	
Organisation pour la reconstruction du Parti communiste de Grèce	2 263	0,04 (+ 0,04)	
Candidats indépendants	1 139	0,02 (=)	

au coude-à-coude avec Syriza dans les sondages.

Syriza arrive en tête avec 35,46 % des voix et obtient 145 des 300 sièges, mais n'atteint pas la majorité absolue. Nouvelle Démocratie est distancée avec 28,10 % et 75 élus, alors que les sondages lui accordaient un meilleur résultat. Aube dorée, parti d'extrême droite, est en troisième position avec 6,99 % et 18 élus, devant les socialistes du Pasok avec 6,23 % et 17 élus, le Parti communiste avec 5,55 % et 15 élus, To Potámi (La Rivière) avec 4,09 % et 11 élus, les Grecs indépendants (Anel, souverainistes, droite) avec 3,63 % et 10 élus, et l'Union des centristes avec 3,49 % et 9 élus. On notera qu'Unité populaire, créée par l'aile gauche dissidente de Syriza, avec seulement 2,9 % – il fallait atteindre 3 % – n'a aucun élu. La participation n'a été que de 56,14 %.

Le 21 septembre, Aléxis Tsípras devient Premier ministre. Le lendemain, il forme son gouvernement avec les Grecs indépendants, auxquels il était déjà allié. On remarquera que le nouveau gouvernement ne comprend aucune femme.

Secrétaire d'État aux transports dans le nouveau gouvernement, Dimitris Kamménos, Anel, doit démissionner le 23 septembre, moins de vingt-quatre heures après sa prise de fonction, en raison de propos antisémites et homophobes.

Irak

9, 11 et 28 août 2015. **Réforme institutionnelle. Corruption**. Le 9 août, le gouvernement approuve des réformes visant à supprimer des postes importants et des privilèges suite à des critiques par rapport à la corruption et la mauvaise gouvernance. Les postes des trois vice-premiers ministres et des trois vice-présidents, dont l'un est occupé par l'ancien Premier ministre Nouri al-Maliki, sont supprimés. Le système des nominations des hauts fonctionnaires est revu avec la suppression des « quotas confessionnels », le recrutement devant être lié aux compétences et à l'expérience. Le Parlement, cependant, doit encore approuver ces réformes. C'est ce qu'il fait à l'unanimité et avec une célérité inhabituelle le 11 août.

Le 28 août, des milliers de personnes manifestent à Bagdad contre la corruption, dont beaucoup de partisans du chef chiite Moqtada al-Sadr.

Iran

14, 18, 20 juillet, 2, 10, 15 et 17 septembre 2015. **Énergie nucléaire**. Les négociations ayant été prolongées jusqu'au 13 juillet, un accord est enfin obtenu le 14 juillet à Vienne entre l'Iran et les « 3 + 3 » (États-Unis, Russie, Chine ; France, Royaume-Uni et Allemagne). La technique du *snap back* permettra le rétablissement automatique des sanctions en cas de violation de l'accord par l'Iran. La France a beaucoup travaillé à ce processus.

Israël pourrait lancer de nouvelles frappes sur l'Iran, cet accord étant considéré comme une « erreur historique » par Benyamin Netanyahou. De son côté, Barack Obama devra affronter la méfiance du Congrès.

La Russie a joué un rôle constructif dans la conclusion de l'accord.

L'accord est entériné par le Conseil de sécurité des Nations unies le 20 juillet. Mais il ne prendra effet que dans un délai de quatre-vingt-dix jours pour permettre au Congrès américain de l'examiner.

Le 2 septembre, un trente-quatrième sénateur américain prend position en faveur de l'accord, ce qui rend peu probable un blocage puisque, même en cas de vote négatif, le veto présidentiel ne pourrait

être surmonté, empêchant d'atteindre la majorité des deux tiers.

L'accord a fait l'objet d'un rejet à la Chambre des représentants mais le vote était symbolique. La veille, quarante-deux sénateurs, par une manœuvre d'obstruction, avaient empêché que le texte soit mis en discussion puis aux voix. Le 15 septembre, la même manœuvre réussit. Le délai accordé au Congrès expirait le 17 septembre.

Israël

5 juillet 2015. **Judaïsme**. Le 5 juillet, le gouvernement approuve un projet de loi redonnant au grand rabbinat d'Israël dominé par les ultra-orthodoxes le monopole des conversions au judaïsme. Il revient sur une décision précédente qui devait faciliter la reconnaissance comme juifs de plus de trois cent soixante mille Israéliens reconnus comme tels par la loi du retour mais pas par la loi religieuse et recensés actuellement en tant que « sans religion ». Ce revirement est la conséquence de la nouvelle composition du cabinet.

Italie

Septembre 2015. **Révision constitutionnelle. Obstruction**. Opposée à la révision constitutionnelle, la Ligue du Nord pratique l'obstruction parlementaire : elle dépose plus de 82 millions d'amendements. Le président du Sénat a la possibilité de déclarer inadmissibles tout ou partie des amendements, mais le règlement oblige à imprimer chaque amendement sur une feuille à part, ce qui devrait représenter quatre cent douze tonnes de papier…

Japon

16 juillet, 30 août et 18-19 septembre 2015. **Défense**. Les projets de loi de défense visant à renforcer le rôle militaire du Japon sur la scène internationale, très controversés, sont votés le 16 juillet par les députés dans un Parlement cerné par les manifestants. Le Japon s'engage dans la voie d'une rupture avec ses choix pacifistes antérieurs.

Le 30 août, des dizaines de milliers de personnes manifestent à Tokyo pour dénoncer les lois relatives à l'élargissement des prérogatives de l'armée japonaise. Le Japon connaît une mobilisation sans précédent. Le 18 septembre, à l'approche du vote du Sénat qui interviendra le lendemain, des milliers de Japonais se massent devant le Parlement. Dans la nuit du 19 septembre, les « lois de sécurité » sont définitivement adoptées. Des soldats japonais auront le droit d'intervenir militairement à l'étranger pour venir en aide à un allié, même si le Japon n'est pas directement attaqué.

Selon les sondages, 60 % des Japonais sont opposés à ces lois.

Libye

Juillet-septembre 2015. **Guerre civile**. Un accord de paix est partiellement signé le 13 juillet mais les représentants du Parlement de Tripoli étaient absents.

Une nouvelle session de négociations s'ouvre à Genève le 11 août dans de très mauvaises conditions puisque, le même jour, le Premier ministre du gouvernement réfugié à Tobrouk, Abdallah al-Theni, annonce sa démission lors d'une interview télévisée en raison des nombreuses critiques relatives à l'insécurité et aux pénuries de médicaments, d'essence et d'électricité. Il avait déjà démissionné le 28 août 2014, son gouvernement reconnaissant ne plus avoir de prise sur le pays et les institutions. Il avait cependant été nommé à nouveau en septembre. Cependant, là encore, le Premier ministre dit que son

annonce était conditionnelle et, le 17 août, il apparaît qu'en réalité il a l'intention de rester à son poste.

Népal

20 septembre 2015. **Constitution**. Cinq manifestants et policiers sont morts le 11 septembre dans des affrontements pour protester contre le projet de nouvelle constitution qui prévoit le partage du pays en sept provinces, le Sud craignant d'être sous-représenté. Plus de trente personnes ont péri ces derniers jours dans des heurts.

Le texte, adopté le 16 septembre, doit être promulgué le 21 septembre. Il proclame le sécularisme (laïcité). Le découpage dans un pays qui compte une centaine de groupes ethniques en marginalise certains, comme les Tharus.

Pologne

6 septembre 2015. **Référendum**. Les Polonais se désintéressent du triple référendum sur l'introduction du vote uninominal, le financement des partis et la bonne foi en matière fiscale qui intervient à quelques jours des élections législatives. La participation est ridiculement faible : 7,80 %.

Le référendum n'est pas contraignant si la participation n'atteint pas 50 %.

Singapour

11 septembre 2015. **Élections législatives**. Pour la première fois, les partis d'opposition sont présents dans les vingt-neuf circonscriptions. Cela n'empêche pas le parti au pouvoir depuis l'indépendance de la cité-État de remporter une victoire écrasante. Le Parti d'action populaire recueille 69,89 % des voix et 83 des 89 sièges, le Parti des travailleurs avec 12,5 % des suffrages n'ayant que 6 élus.

Tchad

11 août 2015. **Mandat présidentiel. Élections présidentielles**. Idriss Déby, 63 ans, annonce le 11 août sa candidature pour un cinquième mandat. La Constitution avait été amendée en 2005 pour supprimer la limitation du nombre de mandats. Il justifie sa candidature par les actions du groupe islamiste Boko Haram.

Turquie

Juillet-septembre 2015. **Gouvernement**. Le 9 juillet, le président Erdoğan demande au Premier ministre Ahmet Davutoğlu, 56 ans, AKP, en fonction depuis le 28 août 2014, de former un nouveau gouvernement. Le 13 août, les négociations en vue de constituer un gouvernement de coalition échouent. Le Premier ministre remet son mandat au Président, le 18 août. Erdoğan annonce, le 21 août, de nouvelles élections pour le 1er novembre. Le 25 août, Davutoğlu est nommé pour former un gouvernement intérimaire afin de mettre en œuvre de nouvelles élections.

Ukraine

16 juillet 2015. **Réforme constitutionnelle. Autonomie**. Le 16 juillet, le gouvernement présente des réformes constitutionnelles afin de donner plus d'autonomie aux régions de l'Est. Le 31 juillet, la Cour constitutionnelle autorise le projet. Le 31 août, le Parlement approuve le projet par 265 voix alors qu'il en fallait 226. Le vote s'est déroulé dans un climat de très grande tension. Des manifestations violentes menées

par l'extrême droite protestant contre le projet devant le Parlement lors des débats font trois morts chez les policiers – 90 % des cent quarante blessés sont également des policiers.

Union européenne

Juillet-septembre 2015. **Migrants**. Le 9 juillet, la France accepte le plan européen et recevra neuf mille réfugiés en deux ans. L'Allemagne accepte aussi la demande européenne pour douze mille réfugiés et la Pologne également pour deux mille. L'Espagne et l'Autriche jugent trop important l'effort demandé.

En ne renvoyant pas les demandeurs d'asile dans le premier pays d'accueil, l'Allemagne remet en cause le système de Dublin II (2003), confirmé par Dublin III (2013), qui se révèle certainement inadapté aujourd'hui.

Dans son discours sur l'état de l'Union le 9 septembre, Jean-Claude Juncker présente un « deuxième plan d'urgence » pour les demandeurs d'asile. Il appelle à davantage de solidarité au lieu de la répression. Il propose un mécanisme permanent de relocalisation.

Les ministres de l'Intérieur des Vingt-Huit adoptent à « une large majorité » la relocalisation de cent vingt mille réfugiés, ignorant l'opposition de plusieurs pays de l'Est. La Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque et la Roumanie étaient opposées, et la Pologne a fini par se rallier.

Un sommet extraordinaire de l'Union européenne a lieu le 23 septembre. Les vingt-huit États décident de débloquer 1 milliard d'euros d'aide.

Yémen

Juillet-septembre 2015. **Guerre civile**. Le 15 juillet, les forces progouvernementales reprennent l'initiative et progressent dans Aden. Le 17 juillet, le gouvernement en exil annonce la « libération » d'Aden.

Le 16 septembre, le gouvernement du Premier ministre Khaled Bahah revient à Aden après des mois d'exil en Arabie saoudite. Le président Abd Rabbo Mansour Hadi revient le 22 septembre.